

LA CLASSE OUVRIERE ECLATEE?

d'un constat exagéré à l'impuissance

NICOLAS MAHEU

EDMOND MAIRE mène grand tapage autour de la notion de « classe ouvrière éclatée » qu'il utilise à dessein pour tenter de modérer les revendications. Dans la revue *CFDT aujourd'hui* n° 40, il est rappelé que « nous sommes tous des hors statuts potentiels ». Remarque fondamentale qui ne sera plus soulignée dans les textes de congrès. La définition qu'en donne la confédération est extensive puisque cela va des travailleurs intérimaires à la sous-traitance en passant par les travailleurs à temps partiel. Pourtant, le rédacteur de *CFDT aujourd'hui* est obligé de noter que les travailleurs à temps partiel ne peuvent être assimilés à des « hors statuts », parce qu'ils ne sont pas des travailleurs précaires. Mais quelle réalité statistique recouvre cet éclatement de la classe ouvrière, particulièrement dans le secteur privé ? Le ministère du Travail publie dans *Statistiques de travail* les chiffres concernant les entreprises de plus de dix salariés. (1)

● Travailleurs intérimaires :

D'avril 1977 à avril 1980, ils passent pour les hommes de 1,1 % à 1,8 % de l'ensemble des salariés des entreprises de moins de dix salariés ; de 1,1 % à 1,3 % pour les femmes. Cette proportion est de 3,9 % des ouvriers hommes non qualifiés.

● Travailleurs sous contrat à durée déterminée :

Pour la même période, leur proportion passe de 1,1 % à 2,6 % pour les hommes et de 2,1 % à 3,8 % pour les femmes. Ils représentent 5,5 % des ouvriers non qualifiés et 5 % des ouvrières non qualifiées. Ce qui signifie dans l'un et l'autre cas qu'il ne s'agit pas d'un travail « choisi » pour la grande majorité mais imposé dans la situation économique pour ceux et celles qui sont le plus interchangeables.

● Travailleurs à temps partiel :

Leur proportion passe de décembre 1975 à décembre 1979 de 3,7 % à 4,2 %. « La proportion est plus importante dans les établissements de moins de dix salariés (2) ». La proportion est plus grande pour les employés, et parmi ceux-ci pour les femmes. Ainsi se trouve mise en lumière une autre division qui n'est plus seulement entre statuts précaires et non précai-

res mais entre travailleurs et travailleuses. Faute d'action collective pour la réduction massive du temps de travail et pour des équipements collectifs, les travailleuses sont là aussi obligées d'en passer par ce que leur « offre » le patronat.

Face à ces chiffres, deux conclusions s'imposent : le nombre des travailleurs à statut précaire est en augmentation mais pas au point de parler de « deux classes ouvrières ». Deuxièmement, cette augmentation révèle une stratégie du patronat dans le cadre de la réponse bourgeoise à la crise économique capitaliste. Ce n'est donc pas la crise en soi, comme le dit la CFDT, qui est à l'origine de l'éclatement de la classe ouvrière mais la stratégie patronale. Ces formes de précarisation entrent dans une attaque d'ensemble. Il faut les mettre en lien notamment avec le chômage. Les chômeurs n'ont d'autre solution que d'accepter les conditions du patron. Quel est le but visé par le patronat ? C'est de rechercher une flexibilité accrue de la main-d'œuvre sous tous ses aspects : mobilité interne, classifications, politique des salaires et de formation et, bien sûr, licenciements. La filialisation et l'appel aux entreprises sous-traitantes fait partie de cet arsenal, pour éviter toute lutte commune, pour éviter que les travailleurs prennent conscience qu'ils forment une classe. L'effort assidu du patronat afin d'atomiser les travailleurs, de les individualiser, passe également par les horaires à la carte, la définition des qualifications liées au poste, et par les nouvelles organisations du travail.

Un seul statut pour tous les travailleurs !

La construction de la solidarité de la classe ouvrière passe par la définition d'objectifs mobilisateurs, par des revendications unifiantes qui permettent la lutte unie de tous les travailleurs. Cette voie, la direction de la CFDT la refuse. Déjà, en novembre 1979, E. Maire déclarait : « Quand la CFDT a élaboré sa plate-forme d'objectifs en 1977, elle n'a jamais pensé que celle-ci constituait en elle-même, c'est-

à-dire par son contenu, un moyen d'unifier les luttes. Elle n'était qu'un instrument d'unification qu'en tant qu'elle offrait à tous les travailleurs une référence commune pour permettre d'élaborer leurs revendications, de façon décentralisée, à partir des situations vécues. » Autrement dit, pour Maire il n'existe pas de revendication unifiante. Il n'est pourtant pas difficile de déterminer les revendications de toute la classe ouvrière face à l'offensive patronale. Comment répondre à la division entre hommes et femmes, Français et immigrés, chômeurs et travailleurs... sinon en définissant de nouvelles règles de répartition du travail global entre toutes les mains disponibles, sans perte de salaire... Tous les travailleurs se reconnaissent dans les 35 heures, premier pas de cette répartition. Sur cette base, il est possible de mobiliser.

La direction de la CFDT, qui met tellement en avant le thème de la précarisation, ne propose pas sa suppression, mais son aménagement par la codification de l'interim. D'ailleurs, au congrès de Metz, aucun des amendements qui demandaient la suppression de l'interim n'ont été soumis au débat ! La revendication ne peut qu'être : un seul statut pour tous les travailleurs. Prendre en compte les « difficultés » du patronat, comme l'a fait Maire dans sa réponse aux intervenants lors du congrès de Metz, ne peut se faire qu'au détriment des intérêts des travailleurs. Ce que veut le patronat, c'est diviser les travailleurs pour être mieux à même de leur imposer une défaite. C'est dans la lutte pour des objectifs communs que la classe ouvrière s'unifie. Ne pas se battre pour la titularisation de tous les non-titulaires dans la Fonction publique, pour la fin de la sous-traitance, c'est favoriser la généralisation de la précarité pour tous les travailleurs. Raisonner dans le cadre des « spécificités » de chaque entreprise individuelle, c'est accepter une différence de situation entre les travailleurs qui sont dans une entreprise bien placée sur le marché mondial capitaliste et ceux qui sont employés par un canard boiteux : c'est aussi accepter la division au lieu de la combattre. Mais on ne peut pas combattre la division quand on accepte de sauver les profits des patrons en modérant les revendications des travailleurs comme le fait la direction de la CFDT.

(1) Les statistiques suivantes sont tirées d'un article de F.-G. Germe dans la revue « *Projet* », n° 163 de mars 1982.

(2) « *Supplément au Bulletin mensuel de statistiques du travail* » n° 87-1981. A lire également : un excellent numéro de « *Critique de l'économie politique* » n° 15/16, consacré à « *instabilité, précarité et transformation de l'emploi* ».